

## AVIS<sup>1</sup> CESEC N°2018-25

*Relatif aux*

***Modalités de mise en œuvre de la compétence « Réserves naturelles de Corse ».***

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

**Vu** la lettre de saisine du 08 juin 2018 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse *sur les modalités de mise en œuvre de la compétence « Réserves naturelles de Corse »* ;

**Après avoir entendu** Madame Gwenaëlle BALDOVINI, pour l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) ;

**Sur rapport de** Madame Laurence CULIOLI pour la commission politiques environnementales, aménagement développement des territoires et urbanisme ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,  
Réuni en séance plénière le 26 juin à Bastia,  
Prononce l'avis suivant**

Le code de l'environnement, article L.332-1 précise les conditions à réunir pour classer un territoire en réserve naturelle.

Depuis la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse, la Collectivité de Corse décide du choix de classement des réserves naturelles et des modalités de gestion.

Ainsi, le Président du conseil exécutif, pour les réserves naturelles existantes et à venir, a compétence pour:

- Etablir tout projet de classement en réserve naturelle de Corse ;
- Instaurer les comités consultatifs et les comités scientifiques ;
- Désigner les gestionnaires ;
- Suivre les conventions de gestion.

---


<sup>1</sup> Votants 44

Adopté à l'unanimité

**Le CESEC considère qu'un travail en commun avec les gestionnaires des réserves naturelles doit être réalisé pour identifier les compétences présentes sur le territoire insulaire, les experts insulaires, les scientifiques, notamment l'Université de Corse pour garantir un niveau d'expertise optimal au sein du comité scientifique.**

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse émet un avis favorable au projet de convention fixant les modalités de délégation de gestion de la réserve naturelle de Corse.**

**Le Président du CESEC,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

**Paul SCAGLIA**